

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Sur convocation du 21 janvier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 26 janvier 2017, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE - Jacqueline CECCON – Maryvonne BALDASSINI – Isabelle JOYE – Christian BOCQUET – Christiane MICHEL – Olivier COUET – Michel SOCQUET-CLERC – Marlène CHAFFARD – Jean-François DEPOLLIER – Guy PHILIPPE – Brigitte BARRET – Gilbert LIENARD – Gaëlle JACQUET (arrivée en cours de séance)

Pouvoirs : Stéphane GREVE à Yves GUILLOTTE - Valérie STEFANUTTI à Maryvonne BALDASSINI – Jacqueline PECORARO à Jacqueline CECCON

Absent : Jean BARDET

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. AUBERGE COMMUNALE : choix de l'architecte et signature du marché de maîtrise d'œuvre (DCM N° 17/01)

Suite à la délibération du conseil municipal n° 16/54 concernant la construction d'une auberge communale et de locaux d'activité,

Suite à la réunion de la commission municipale du 8 décembre 2016 portant sélection des candidats admis à présenter une offre

Bernard SEIGLE informe que le 24 janvier 2017, un jury constitué de la commission d'appel d'offres communale (C.A.O) et de Jacques FATRAS représentant du CAUE, s'est réuni pour proposer au maître d'ouvrage une liste d'au moins 3 candidats admis à négocier. Après examen des compétences et références présentées et délibération, ce jury a retenu trois équipes :

- Cabinet LOUP MENIGOZ – 100 promenade Jean Monnet 73000 CHAMBERY
- Cabinet ADP - 426 route du Tram 74270 FRANGY
- Cabinet CHASSAGNE ET DELETRAZ architecture – Parc Altaïs 39 rue Adrastée 74650 CHAVANOD

Conformément à la procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre sans concours (art. 74-11-2 du code des marchés publics), le maire (personne responsable du marché), ainsi que la commission d'appels d'offres, ont reçu les trois candidats individuellement. Chacun d'eux a pu faire état de sa perception des objectifs (programme, calendrier prévisionnel,...) et exposer sa manière d'aborder la problématique posée et l'organisation qu'il envisage de mettre en place pour exécuter sa mission.

Suite à ces entretiens, la C.A.O. propose de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre : cabinet CHASSAGNE et DELETRAZ architecture, situé à CHAVANOD.

Après cet exposé, le conseil municipal, à 17 voix pour et 0 contre,

- **attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une auberge communale et de locaux d'activité à l'équipe ci-dessus,**
- **autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.**

Arrivée de Mme Gaëlle JACQUET

II. ONF – programme des travaux 2017 (DCM N° 17/02)

Jean-Pierre FENIX, agent de l'ONF, informe la mairie des travaux à prévoir pour 2017.

Travaux sylvicoles : 8 380 € HT

* Dégagement manuel des régénérations naturelles – parcelles 3, 4, 5, 12, 13 et 14

* Nettoyement de régénération – parcelles 3, 8, 12 et 13

* fourniture de plants et régénération par plantation (mise en place des plants) - parcelles 3, 4, 8, 12, 13

Travaux de maintenance : 1 550 € HT

* entretien du périmètre : traitement manuel - parcelle 11, 12, 13 et 141.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour et 0 contre,
- donne son accord au programme de travaux présenté,
- dit que le coût des travaux sera inscrit au budget primitif 2017, section fonctionnement.

III. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF (DCM N° 17/03)

Bernard SEIGLE informe qu'il convient de modifier la quotité du temps de travail de l'agent qui occupe le poste, passant ainsi de 16,34/35 à 17,75/35 pour le poste existant (*soit 2h et 20 mn de plus par mois*)

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des présents,

- **décide de modifier le poste existant, soit un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet de 17,75/35 à l'agence postale communale.**

IV. DIVERS

Information sur le retrait de permis de construire

Bernard SEIGLE informe que la préfecture, par recours gracieux, lui a demandé le retrait de trois permis qui avaient été accordés.

Motif invoqué : l'avis du syndicat mixte du lac d'Annecy indiquant « *le rejet des eaux traitées au fossé, préconisé par le bureau d'étude, ne respecte pas la réglementation en vigueur* » et s'appuyant sur un arrêté préfectoral du 26/12/2003.

SMECRU – présentation de gestion des zones humides

Le maire informe que le 12 janvier 2017, il a assisté à une présentation de la gestion des zones humides au sein de la communauté de communes Fier et Usses. Contexte de la rencontre : restauration de 5 zones humides de la CCFU au Contrat de Rivière des Usses en tant que sites prioritaires pour la ressource en eaux.

Les deux principales zones humides répertoriées sur CHOISY sont celles :

- de la Clé des Faux (Rossy), avec un site de pêche et pour lequel la Chambre d'Agriculture sera consultée pour connaître le nombre d'exploitants agricoles de la zone afin d'envisager un projet de restauration. Le site comporte une prairie maigre très intéressante. Mme SEYVE du SMECRU a eu l'exploitant au téléphone ; il exploite déjà très tardivement pour la litière. Il est proposé de supprimer les broussailles à la pointe de la prairie pour augmenter les surfaces de fauche. Le SMECRU se propose, sous réserve financière et technique de supporter la lutte, voire l'élimination de la renouée du Japon présente à l'entrée du site.
- et de Vers Nantafond. Une animation auprès des exploitants de la zone est nécessaire car les pratiques agricoles de ce secteur ne sont pas connues. Une mare est proposée dans la peupleraie. Le site pourrait accueillir du public.

Suite aux études, les prestations et travaux proposés semblent disproportionnés par rapport à la taille de la commune et le conseil municipal préférerait que cet argent soit investi dans d'autres projets plus utiles et plus urgents.

Police municipale

Le maire donne brièvement une information et présente un bilan des interventions de la police municipale sur la commune.

Information sur la réunion du PADD du PLU

A la demande d'Isabelle JOYE, le maire fait une brève présentation de la réunion du PLU du 25 janvier concernant le PADD

Date du prochain conseil municipal à fixer ultérieurement.

Fin de la séance : 20 h 35